

RÉUNION D'INFORMATION POUR LES PARENTS D'ÉLÈVES DE TERMINALE

Mardi 8 octobre 2024 - 18h



LES PERSONNELS DU LYCÉE

Fonctions / Services	Noms
Proviseure	Mme CHARDAVOINE
Proviseure adjointe	Mme LALLEMENT
Gestionnaire	M. PALEZIS
Secrétaires de direction	Mme DUBOIS Mme SMIRANI
Conseillères principales d'éducation	Mme BOUCHAUD Mme CHATON
Infirmière scolaire	Mme BAUDRY
Psy-EN	Mme AUMAND Mme TREJAUT
Assistante sociale	Mme SAMBA



Fonction / Service	Nombre de personnels
Assistants d'éducation	8
Enseignants	46
Agents	18
AESH	1
Personnels administratifs	19

Téléphone : 05 49 27 00 88
E-mail : ce.0790019s@ac-poitiers.fr



RENTRÉE 2024

Niveaux	Nombre de classes
Seconde	5 classes
Première	5 classes dont 1 classe de 1ère technologique
Terminale	6 classes dont 2 classes de Terminale technologique
BTS	1 classe de 1 ^{ère} année et 1 classe de 2 ^{ème} année

Répartition par classe :

53%-47% en T1
 50%-50% en T2
 60%-40% en T3
 50%-50% en T4
 56%-44% en T STMG 1
 63%-37% en T STMG 2

Classe	Effectif	Professeur(e) principale(e)	Proviseure référente	CPE référente
T1	30	Mme Belmonte / Mme Jubien	Mme Chardavoine	Mme Chaton
T2	28	M. Fourcassié / M. Robichon	Mme Lallement	Mme Chaton
T3	25	Mme Baudouin / Mme Bernard-Davies	Mme Chardavoine	Mme Bouchaud
T4	25	M. Lesueur / M. Perniquoski	Mme Lallement	Mme Bouchaud
T STMG1	18	Mme Sourdais	Mme Lallement	Mme Bouchaud
T STMG2	19	Mme Pin	Mme Chardavoine	Mme Chaton

145 élèves dans la cohorte : 84 filles (58%) et 61 garçons (42%) 13 internes (9%)



LE SERVICE INTENDANCE - GESTION : LES BOURSES NATIONALES

Pour l'année scolaire 2024-2025, la campagne de bourses de lycée est ouverte du **1er septembre 2024 au 17 octobre 2024 inclus.**

Le service en ligne de demande de bourse de collège ou le dépôt d'une demande de bourse via le formulaire Cerfa (à retirer et déposer auprès du secrétariat de l'établissement) est accessible pour tous les élèves scolarisés **en lycée et en établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).**

Les responsables d'élève qui ont consenti à l'étude automatique de leur droit à bourse lors de l'inscription ou réinscription de leur enfant sont dispensés de déposer une demande de bourse à la rentrée scolaire 2024, et lors des rentrées scolaires suivantes, grâce à la conservation de leur consentement dans la base Elèves. l'attribution des bourses de lycée est désormais annuelle à partir de l'année scolaire 2024-2025.

Ainsi, toutes les familles souhaitant bénéficier d'une bourse doivent déposer une demande de bourse, quelle que soit la procédure choisie (consentement à l'étude automatique du droit à bourse ou dépôt d'une demande de bourse via le service en ligne ou le formulaire Cerfa), y compris les familles de lycéens qui bénéficiaient d'une bourse pendant l'année scolaire 2023-2024.



DEMANDE DE BOURSE EN LIGNE

Barème d'attribution des bourses de lycée 2024-2025
Année de référence des revenus : 2023

Nombre d'enfants à charge	Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2024 sur les revenus de 2023					
	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
1	21 370	16 916	14 367	11 587	7 201	2 814
2	23 012	18 456	15 672	12 639	8 002	3 363
3	26 299	21 531	18 285	14 747	9 602	4 457
4	30 409	24 609	20 897	16 854	11 201	5 549
5	34 519	29 223	24 815	20 014	13 602	7 190
6	39 451	33 835	28 734	23 176	16 004	8 829
7	44 382	38 450	32 653	26 334	18 403	10 472
8 ou plus	49 314	43 066	36 573	29 494	20 804	12 111
Montant annuel de la bourse	474 €	582 €	687 €	792 €	897 €	1 008 €

COMMENT DEMANDER UNE BOURSE NATIONALE ?

DE QUOI AI-JE BESOIN POUR MA DÉMARCHE EN LIGNE ?

De l'identifiant et du mot de passe de mon compte ÉduConnect. Je peux aussi me connecter au moyen de FranceConnect.
Plus d'informations au verso.

Du 1^{er} septembre au 17 octobre 2024

Si je n'ai pas donné mon consentement à l'étude automatique de mon droit à bourse lors de l'inscription de mon enfant, je fais ma demande de bourse en ligne, même si mon enfant était boursier l'année dernière.

LES INDISPENSABLES POUR MA DEMANDE DE BOURSE EN LIGNE



Mon avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 et celui de mon concubin éventuel



L'identifiant et le mot de passe
→ de mon compte ÉduConnect
ou
→ mes codes pour me connecter via FranceConnect



Mon adresse de messagerie électronique

Plus d'informations au verso

LE DÉROULEMENT DE MA DEMANDE

- 1 Je me connecte à **Scolarité Services** à l'adresse teleservices.education.gouv.fr grâce à mon compte ÉduConnect ou à FranceConnect
Je clique sur **Mes services/Demande de bourse** et j'arrive sur le service.
- 2 Je fais une demande pour :
— mon enfant qui rentre en collège public ou en lycée public à la rentrée 2024 ;
— mon enfant, qu'il soit boursier ou non en 2023-2024, et déjà scolarisé en collège public ou en lycée public.
En une seule démarche, je peux faire ma demande pour tous mes enfants scolarisés dans le même établissement.
- 3 Je consulte le simulateur pour voir si j'ai droit à une bourse.

LA TARIFICATION SOLIDAIRE en 3 points

Des tarifs plus équitables

Le tarif du repas, dans le cadre des forfaits, est calculé à partir de votre quotient familial fiscal.

Des repas de qualité

La Région Nouvelle-Aquitaine travaille avec les lycées pour proposer à tous les élèves une alimentation saine et équilibrée.

La prise en charge de la Région

La Région aide toutes les familles. Elle prend en charge l'écart entre le coût réel d'un repas évalué à 9,50€ et le tarif du repas de chaque tranche.

	Quotient familial annuel - Impôts	Tarifs du repas par forfait	Part de la prise en charge régionale
1	≤ 3 040€	2,30€	75,79%
2	≤ 5 780€	2,40€	74,74%
3	≤ 7 960€	2,50€	73,68%
4	≤ 9 850€	2,60€	72,63%
5	≤ 11 570€	2,70€	71,58%
6	≤ 13 300€	2,83€	70,21%
7	Non soumis à revenus	2,85€	70%
8	≤ 15 400€	3,25€	65,79%
9	≤ 18 380€	3,85€	59,47%
10	≤ 23 960€	4,75€	50%
11	≥ 23 961€	5,50€	42,11%

66%

Moyenne de la prise en charge régionale/repas

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les lycéens et étudiants scolarisés dans un lycée public des départements de la Charente (16), de la Creuse (23), des Deux-Sèvres (79) et du Lot-et-Garonne (47), et au lycée Gustave Eiffel (33).



LES TARIFS 2024-2025

Le forfait demi-pension

À partir de **3 repas par semaine**, comptez de **2,30€ à 5,50€** par repas, soit en fonction du nombre de jours, un forfait annuel compris entre **241,50€ et 962,50€**.

Le forfait internat

À partir de **4 nuits**, comptez de **2,30€ à 5,50€** par repas, soit en fonction du nombre de nuits, un **forfait annuel** compris entre **1165,50€ et 3466,75€**.

Les repas au ticket

Le ticket est au prix fixe de **5,55€** (non soumis à revenus).



NB : en l'absence d'inscription en ligne ou en cas de refus du calcul du quotient familial, c'est le tarif le plus élevé qui s'applique.

Tarification solidaire

TARIFICATION SOLIDAIRE

COMMENT S'INSCRIRE ?

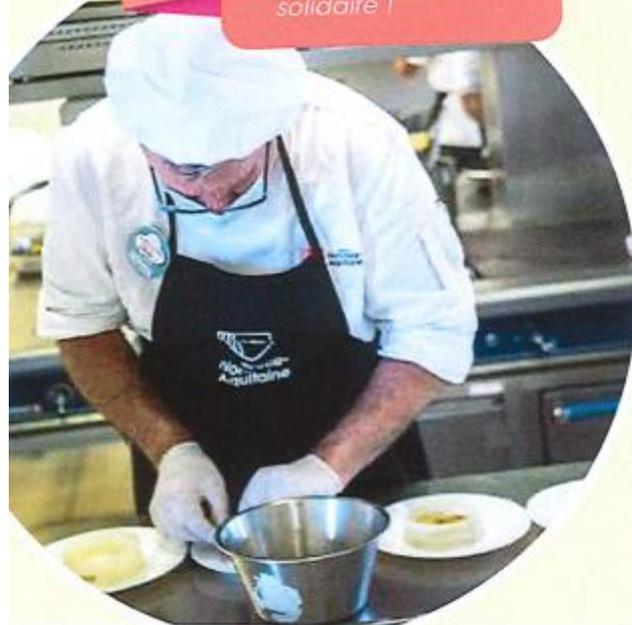
1. Se munir de son dernier avis d'imposition 2024 (sur les revenus 2023)
2. Dès le 21 août 2024, créer un compte sur le site web dédié **SERENA**



<https://tarificationsolidaire.lycees.nouvelle-aquitaine.pro>

IMPORTANT

Pensez à vous inscrire avant le 10 octobre 2024 pour bénéficier de la tarification solidaire !



Jeunesse

Le savez-vous ?



9.50€

Le coût réel de production d'un repas



180 000 élèves

fréquentent le service de restauration et d'hébergement des lycées de la Région.



255

cuisines



26 millions

de repas/an



60% de produits régionaux dont

30% de produits Bio

INFORMATIONS ET CONTACT



05 49 38 49 38 - choix 1



contact@nouvelle-aquitaine.fr



naqui.fr/tarification-solidaire



Jeunesse



TARIFICATION SOLIDAIRE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE



Des tarifs adaptés aux revenus des familles.



		Tarif repas au forfait DP4		Tarif repas au forfait DP5		Forfait internat					
		Jours T1	55	Jours T1	69	Jours repas T1	69	Nuits T1	55	Repas T1	124
		Jours T2	41	Jours T2	51	Jours repas T2	51	Nuits T2	41	Repas T2	92
		Jours T3	44	Jours T3	55	Jours repas T3	55	Nuits T3	44	Repas T3	99
		Total	140	Total	175	Total	175	Total	140	Total	315
<= 3040€	1	forfait annuel	322,00	forfait annuel	402,50	forfait annue	1 165,50 €				
		Tarif repas	2,30	Tarif repas	2,30		2,30				
		Tarif fixe nuit	/	Tarif fixe nuit	/		2,00				
		Tarif fixe PDJ	/	Tarif fixe PDJ	/		1,15				
		Coût journalier par régime	2,30	Coût journalier par régime	2,30		21,19				
		Compensation/ repas consommé	0,55	Compensation/ repas consommé	0,55		0,55				
		T1	126,50	T1	158,70		0,00				
		T2	94,30	T2	117,30		458,45				
		T3	101,20	T3	126,50		340,75				
NC	7	forfait annuel	399,00	forfait annuel	498,75	forfait annue	1 338,75 €				
		Tarif repas	2,85	Tarif repas	2,85		2,85				
		Tarif fixe nuit	/	Tarif fixe nuit	/		2,00				
		Tarif fixe petit déjeuner	/	Tarif fixe petit déjeuner	/		1,15				
		Coût journalier par régime	2,85	Coût journalier par régime	2,85		7,65				
		T1	156,75	T1	196,65		526,65				
		T2	116,85	T2	145,35		391,35				
		T3	125,40	T3	156,75		420,75				
>= 23961€	11	forfait annuel	770,00	forfait annuel	962,50	forfait annu	2 173,50 €				
		Tarif repas	5,50	Tarif repas	5,50		5,5				
		Tarif fixe nuit	/	Tarif fixe nuit	/		2				
		Tarif fixe petit déjeuner	/	Tarif fixe petit déjeuner	/		1,15				
		Coût journalier par régime	5,50	Coût journalier par régime	5,50		12,42				
		Reversement / repas consommé	2,65	Reversement / repas consommé	2,65		2,65				
		T1	302,50	T1	379,50		855,25				
		T2	225,50	T2	280,50		635,15				
		T3	242,00	T3	302,50		683,1				



RÉSULTATS DES EXAMENS SESSION 2024 / POURSUITE D'ÉTUDES

Taux de réussite au bac Général et Technologique : % Admis

	2020	2021	2022	2023	2024
Académie (Pu)	97.27	96.79	94.78	95.31	95.59
Deux-Sèvres (Pu)	97.67	97.54	95.77	96.77	96.87
Etablissement	99.09	99.03	95.60	97.81	98.73
Effectif	220	207	182	183	158

**98,73% de réussite
au Bac dont 100%
au Bac STMG**

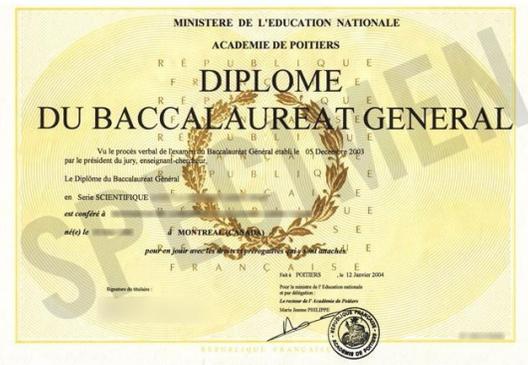
Voie générale

- Université : 61% (65 % en 2023)
- BTS : 10 % (5 % en 2023)
- IUT : 10 % (12 % en 2023)
- CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles) : 9 % (5 % en 2023)
- Autres filières sélectives (grandes écoles, écoles de commerce, IEP...) : 3,6% (6,5%)
- IFSI : 1,8 % (3,8% en 2023)
- Autres (ex: DNMADE : diplôme national métiers d'arts) : 5,3 % (2,7% en 2023)

Voie technologique

- BTS : 50 % (75,8 % en 2023)
- IUT : 12,5 % (7,5 % en 2023)
- CPGE : 0 % (1,2% en 2023)
- Université : 7,5 % (11,5 % en 2023)
- Autre : 30 % (4% en 2023)





LES ENJEUX DE LA CLASSE DE TERMINALE

- **La réussite à l'examen (contrôle continu et épreuves terminales)**
- **Préparation au supérieur (rythme, habitudes de travail, autonomie...).**
- **Choix de la poursuite d'étude post-bac :**

Les vœux sont à formuler tôt dans le courant du 2ème trimestre dans l'application Parcoursup, les possibilités offertes sont nombreuses : il est nécessaire d'y avoir réfléchi en amont.



LE LYCÉE : UN ÉQUILIBRE À TROUVER ENTRE UNE NÉCESSAIRE PRESSION ET UNE LIMITATION DU STRESS

Trucs et astuces pour mieux gérer le stress au quotidien

- Adoptez une alimentation variée et équilibrée en évitant le « fast-food » et prenez vos repas dans le calme ;
- Il vous faut bien dormir, le temps qui vous est nécessaire et dans de bonnes conditions (silence, obscurité, literie de qualité) et à heures relativement fixes tous les jours. Possibilité d'internat.
- Trouvez l'équilibre entre votre vie scolaire, privée et sociale : accordez-vous des plages de détente agréables, de relations sociales bienveillantes et d'activités personnelles gratifiantes ;
- Évitez les faux amis comme le tabac, les stimulants, l'alcool...
- Pratiquez une activité physique modérée régulière (marche, nage, vélo...), en y ajoutant si possible des méthodes de relaxation corporelle et mentale (respiration abdominale, méditation, yoga...)



LIAISONS VERS LE SUPÉRIEUR

- Plusieurs dispositifs existent pour faire des immersions dans le supérieur (cap'sup, pass'en sup...)
- Semaine de l'orientation (interventions du post-bac)
- Atelier sciences Po.
- SOS physique + soutien disciplinaire entrée formations scientifiques

SciencesPo

CONVENTIONS
D'ÉDUCATION
PRIORITAIRE



OBTENTION DU BACCALAURÉAT SESSION 2024

Sur 100%

60 % en épreuves terminales

40% en contrôle continu

5 épreuves dites « terminales » :

- Les épreuves anticipées de français (en 1^{ère})
- La philosophie
- 2 épreuves d'enseignement de spécialité en terminale (1+1)
- Le grand oral

Contrôle continu sur l'année de 1^{ère} et de terminale :

- Enseignement de spécialité suivi uniquement en 1^{ère}
- Histoire et géographie
- Langues vivantes A et B
- EMC
- Enseignement scientifique (voie générale) ou mathématiques (voie technologique)
- EPS (3 CCF en terminale)
- Options

Un examen qui se prépare sur deux années



La place du contrôle continu dans l'obtention du baccalauréat
En voie générale et technologique

Enseignements obligatoires en contrôle continu (pas d'épreuves terminales)	1ère	Terminale	Total cycle
Enseignement de spé 1ère	8		8
Histoire et géographie	3	3	6
Langue vivante A	3	3	6
Langue vivante B	3	3	6
Enseignement scientifique (voie générale) Mathématiques (voie technologique)	3	3	6
EPS		6	6
Enseignement Moral et Civique	1	1	2

40

La place des épreuves terminales dans l'obtention du baccalauréat
En voie générale et/ou technologique

VOIE GENERALE			
	1ère	Term	Total cycle
Français	10		10
Philosophie		8	8
Enseig de spé 1	16		16
Enseign de spé 2	16		16
Grand oral	10		10

60

VOIE TECHNOLOGIQUE			
	1ère	Term	Total cycle
Français	10		10
Philosophie		4	4
Enseig de spé 1	16		16
Enseign de spé 2	16		16
Grand oral	14		14

60



ABSENCE JUSTIFIÉE

Toute absence justifiée à un contrôle écrit ou oral significatif (important pour la constitution de la moyenne de l'élève), fera l'objet d'un rattrapage immédiat par l'élève.
Cette absence, si elle est justifiée, ne doit pas porter préjudice à l'élève.

ABSENCE INJUSTIFIÉE

Les absences sans motif valable ne donneront pas lieu à récupération. L'élève est responsable du travail fourni, de son implication et de sa présence au lycée. La non-participation volontaire aux évaluations prévues par les enseignants peut entraîner l'échec à l'examen.

- ✓ Les absences sans motif valable à une évaluation, pourront faire l'objet d'une mise en garde « assiduité » lors du conseil de classe et/ou de sanctions disciplinaires prévues au règlement intérieur (blâme, avertissement).
- ✓ Un élève qui ne disposerait pas d'une moyenne significative en fin de trimestre se verra notifier la mention « moyenne en attente » dans son bulletin.
- ✓ Enfin, si la moyenne annuelle n'est pas composée d'un nombre suffisant de notes pour être représentative (à l'appréciation du conseil de classe et du chef d'établissement), l'élève sera convoqué à la fin de l'année scolaire à une seule et unique épreuve ponctuelle, dont la note obtenue remplacera la moyenne annuelle et sera comptabilisée pour l'obtention du baccalauréat.

LA PARTICULARITÉ DE L'ETLV EN SÉRIE TECHNOLOGIQUE (UNIQUEMENT)

ETLV : L'Enseignement Technologique en Langue Vivante

- L'enseignement technologique en langue vivante (ETLV) repose sur le programme de langue vivante et sur celui de la spécialité qui lui sert d'appui (management au lycée Desfontaines).
- Il est pris en charge conjointement par deux enseignants, un enseignant de langue vivante et un enseignant de la spécialité de science et technologie concernée.

Les évaluations de cette discipline comptent pour la LV1.

- Diaporama spécifique adressé en complément.





Grand oral

L'ÉPREUVE DU GRAND ORAL

Epreuve de 20 minutes (+ 20 minutes de préparation)

/ 2 temps d'épreuve

Temps 1 : Présentation d'une question (10 mn)

⇒ **Le candidat s'exprime debout. Il expose les motivations qui l'ont conduit au choix de la question, présente la question puis y répond. Il peut s'appuyer sur son support.**

Temps 2 : Echange avec le jury (10 minutes)



CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU LYCÉE



- Semaine de l'orientation du 20 au 24 novembre 2024
- Réunion d'information sur Parcoursup : Jeudi 23 janvier 2025
- Epreuves blanches du Baccalauréat (entraînements) :
 - Ecrit philosophie (mercredi 11 décembre 2024 + mercredi 16 avril 2025)
 - Ecrits des 2 enseignements de spécialité : du 13 au 15 janvier 2025 (écrit n°1) + du 26 au 28 mars 2025 (écrit n°2)
 - Epreuves expérimentales de Physique-Chimie et de SVT : 27-28 mars 2025
 - Grand oral : Mardi 23 mai 2025

PIX courant janvier



CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU LYCÉE



Baccalauréat – Examens terminaux

- 2 enseignements de spécialité de Terminale :
du mardi 17 au jeudi 19 juin 2025
- Ecrits de philosophie : lundi 16 juin 2025
- Grand oral : à partir du 23 juin 2025

Point d'attention : les élèves sont convoqués par le Rectorat, pas d'arrangement de date possible...



CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU LYCÉE



Les dates de Parcoursup 2025

- Décembre : les élèves de Terminale pourront se renseigner sur le site [Parcoursup](https://parcoursup.fr) qui sera actualisé vers le 20 décembre.
- Entre mi-janvier et mi-mars, ils devront saisir leurs vœux.
- Début avril, ils devront compléter leur dossier et confirmer leurs vœux.
- **Entre fin mai et mi-juillet**, les candidats recevront les réponses des établissements.
- **Entre mi-juin et mi-septembre** : la phase d'admission complémentaire permettra de faire dix vœux supplémentaires dans les formations où il reste de la place.

PIX courant janvier



LA POURSUITE D'ÉTUDES : PARCOURSUP PLATEFORME NATIONALE DE PRÉINSCRIPTION EN 1^{ÈRE} ANNÉE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La plateforme Parcoursup permet de :

- ◆ Créer son dossier de préinscription
- ◆ Trouver des informations sur les différentes formations : Les caractéristiques, notamment les connaissances et compétences attendues, le nombre de places disponibles, les critères généraux d'examen des dossiers
- ◆ Saisir ses vœux de poursuite d'études sans les classer et compléter son dossier
- ◆ Confirmer ses vœux pour qu'ils puissent être examinés par les formations que vous avez choisies
- ◆ Recevoir des propositions d'admission des formations et y répondre dans les délais indiqués

18 000 formations sont proposées, dont plus de 4 000 en apprentissage

Pour chaque formation, dans Parcoursup :

-Une description précise : l'organisation des enseignements, les parcours de réussite proposés, les taux de réussite, les débouchés, le nombre de places disponibles, des informations pour les candidats en situation de handicap, les taux minimum de boursiers applicables l'année précédente, etc.

-Les attendus : les connaissances et compétences nécessaires pour réussir

-Les critères généraux d'examen des vœux

-Les dates des journées portes ouvertes ou des journées ou semaines d'immersion organisées par les établissements qui vous intéressent

-Des contacts pour échanger avec un responsable pédagogique, un référent handicap ou un étudiant ambassadeur de la formation demandée

RÉUSSIR AU LYCÉE

CALENDRIER DE L'ANNÉE DE **2024** **TERMINALE 2025**

Baccalauréats **général** et **technologique**

Le **contrôle continu** pour les baccalauréats général et technologique a lieu **tout au long de l'année**.

Baccalauréat **professionnel**

Les épreuves professionnelles font l'objet d'un **calendrier spécifique et variable** selon la spécialité visée.

parcoursup

Les dates clés pour préparer son entrée dans l'enseignement supérieur.

Déc.

Janvier

Mars

Avril

18 décembre : ouverture de [Parcoursup.gouv.fr](https://parcoursup.gouv.fr) pour consulter l'offre de formation

15 janvier : début des inscriptions et de la formulation des vœux

13 mars : date limite pour formuler ses vœux

2 avril : date limite pour compléter son dossier et confirmer ses vœux

28 avril au 9 mai : épreuves de mathématiques et de physique-chimie

CALENDRIER
GÉNÉRAL DE
L'ANNÉE



CALENDRIER GÉNÉRAL DE L'ANNÉE

Avril

Mai

Juin

Juillet

Sept.

28 avril au 9 mai : épreuves de mathématiques et de physique-chimie

12 et 13 mai : épreuves de français, histoire-géographie-EMC, arts et économie

14 au 21 mai : épreuves de langues vivantes

26 juin : épreuves de prévention, santé et environnement

4 juillet : résultats du baccalauréat

9 juillet : fin de la session 2025

2 avril : date limite pour compléter son dossier et confirmer ses vœux

Fin mai-début juin* : début de la phase d'admission principale (réponses des formations)

Courant juin* : lancement de la phase complémentaire (possibilité de formuler de nouveaux vœux)

***A noter** : pendant les épreuves écrites, les délais de réponse aux propositions d'admission sont suspendus pour permettre aux lycéens de se concentrer sur leurs épreuves*

10 juillet : fin de la phase d'admission principale

11 septembre : fin de la phase complémentaire

16 juin : épreuve de philosophie

17 au 19 juin : épreuves de spécialité

23 juin au 2 juillet : Grand oral

4 juillet : résultats du baccalauréat

9 juillet : fin de la session 2025

MEN-MESR - Septembre 2024



*Les dates exactes seront publiées ultérieurement après concertation avec les acteurs.



QUELS TYPES DE FORMATIONS SUR PARCOURSUP ?

- **Les formations non sélectives à l'université** : les différentes licences, les parcours spécifiques accès santé (PASS) et les parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE). Les candidats peuvent accéder aux formations non sélectives de leur choix à l'université, dans la limite des places disponibles.
- **Les formations sélectives** : les CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles), les BTS, les BUT, DNMADE, les écoles d'architecture, d'ingénieurs, de commerce et de management, les IFSI (instituts de formation en soins infirmiers) et autres formations paramédicales, les EFTS (établissements de formation en travail social), les Instituts d'études politiques, les 4 Écoles nationales vétérinaires françaises (ENV), les formations aux métiers de la culture, de l'animation et du sport, des formations de la Marine, de l'Armée...
- **Les formations en apprentissage** : ces formations permettent de se former en alternant périodes en centre de formation et en entreprise. L'apprentissage est proposé dans différentes formations (BTS, BUT, licence...). Vous pouvez être accompagné pour trouver un employeur et signer votre contrat d'apprentissage.

Tableau n° 1 : nombre de formations proposées sur Parcoursup en 2021

Formations de management	IFSI	Formations d'ingénieurs	Licences sélectives	BUT	CPGE	Autres formations*	Licences	BTS
172	331	457	577	803	968	2 268	2 905	5 246

*Par exemple diplôme d'État sanitaire et social, mentions complémentaires, etc.

Source : mission à partir des données Parcoursup 2021 du MESR

LES RENCONTRES DE L'EXCELLENCE

- Organisées par l'association Excellence Nouvelle Aquitaine (www.enaq.org)
- L'évènement est reconduit cette année, pour permettre aux collégiens ou lycéens, de rencontrer et échanger le même jour avec un chirurgien, une avocate, un auteur-illustrateur, une DRH, un colonel de Gendarmerie, une dirigeante de start-up, un vétérinaire, une enseignante, un notaire, une directrice commerciale, un chercheur en IA, un sous-préfet, un ingénieur agronome, une journaliste, une ingénieure, un architecte, un directeur financier et bien d'autres professionnels au parcours inspirant !
- Les infos à ne pas manquer pour cette nouvelle édition :
 - **Quand** : samedi 16 novembre 2024 de 13h30 à 18h
 - **Où** : Campus de l'Université de Poitiers
 - **Qui** : 100 intervenants et des personnalités d'exception
 - **Pourquoi** : trouver sa vocation et exprimer ses ambitions
 - **Bonus** : des stages de découverte et des journées "Vis ma vie"

enaq Excellence Nouvelle Aquitaine

RENCONTRES D'EXCELLENCE NOUVELLE AQUITAINE

POITIERS - 2024

DE +100 intervenants

SAMEDI 16 NOV. 13H30

UNIVERSITÉ DE POITIERS

Collégiens Lycéens

Trouver sa vocation et exprimer ses ambitions en rencontrant des professionnels au parcours passionnant !

20 ATELIERS THÉMATIQUES (SANTÉ, ARTS, SPORTS, MÉTIERS DE L'INGÉNIEUR, VENTE, DROIT, ...)

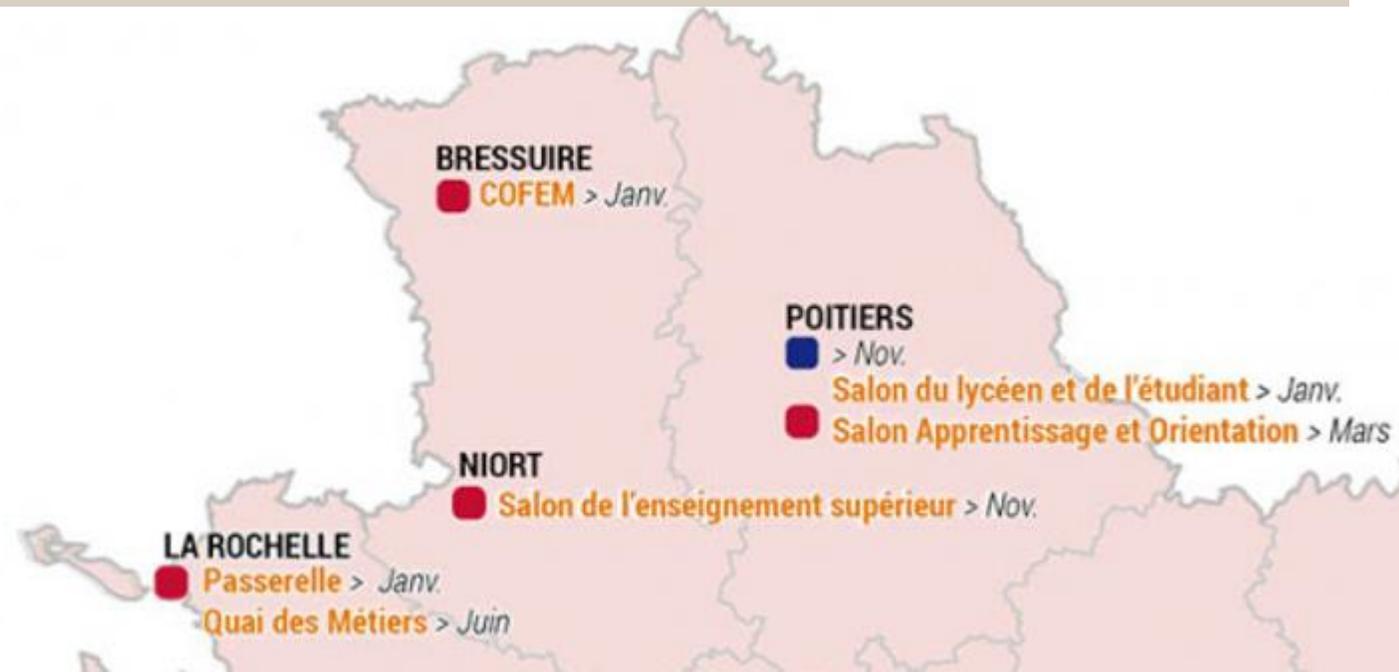
Bonus des stages découverte

ACADÉMIE DE POITIERS, VERRIN, ERASMUS POITIERS, GRAND CHATELAIN, SciencesPo, INO, FERROCAMPUS



LES SALONS DE L'ORIENTATION

- **Niort** : Le Salon de l'enseignement supérieur - **Samedi 23 novembre 2024** – L'Acclameur
- **La Rochelle** : Passerelle - Salon des lycéens et des étudiants - **Vendredi 10 et samedi 11 janvier 2025** - Espace Encan
- **Poitiers** : Le Salon du lycéen et de l'étudiant - **Vendredi 17 et samedi 18 janvier 2025** - **Parc des expositions - les Arènes**
- **Bressuire** : le Carrefour Orientation Formations Emplois Métiers (COFEM) aura lieu le **samedi 25 janvier 2025** - **Bocapôle**



CAPACITÉ ET TAUX D'ACCÈS AUX FORMATIONS

Moyenne	Licences non sélectives (hors L.AS)	Formations de management	Licence PASS	Diplômes de soins infirmiers	BUT	Formations d'ingénieurs	CPGE	Licences sélectives*	CUPGE	BTS	Autres formations
Capacités moyennes (en étudiants)	117	113	103	81	74	50	48	43	41	33	27
Taux d'accès (en %)	76	75	36	29	49	63	56	49	67	44	43

**Licences sélectives au sens réglementaire*

La taille de la bulle est proportionnelle au taux de pression (nombre de candidats par place : par ex. de 57 pour les IFSI)

Source : mission à partir des données Parcoursup 2021 du MESR

TEMPS DE COURS ET TRAVAIL PERSONNEL

Tableau n° 2 : exemples du nombre d'heures d'enseignement en face à face pédagogique (hors stages) pour la première année de plusieurs formations visant la poursuite d'études

Nombre d'heures	CPGE	INSA	CUPGE	Double licence	Bachelor	Licence
Exemples	1 000	760	680	638	595	500

Source : données de la mission à partir des entretiens ou des maquettes. Il s'agit ici d'exemples particuliers pour les INSA, CUPGE, doubles licences, bachelor et licence qui peuvent faire l'objet de variations importantes



TEMPS DE COURS ET TRAVAIL PERSONNEL

Tableau n° 3 : l'emploi du temps hebdomadaire selon la filière d'études pour les étudiants n'exerçant pas de travail rémunéré

Nombre d'heures hebdomadaire de :	CPGE	Ingénieurs	IUT	Management	Licence			
					Sciences	Droit, économie	Lettres, SHS	Santé
Cours	36	27	27	19	21	19	17	17
Travail personnel	23	12	9	10	14	15	12	36
Loisirs	7	13	10	12	11	10	11	8
Total	66	52	46	41	46	44	40	61

Source : OVE, Conditions de vie des étudiants 2020, Repères, 2021



TAUX DE PASSAGE EN 2^{ÈME} ANNÉE POST-BAC

Tableau n° 10 : taux de passage en deuxième année selon la voie et la série des inscrits en licence générale, DUT et BTS à la rentrée 2018

Série de baccalauréat	Licence		DUT		BTS	
	Part des inscrits (%)	Taux de passage (%)	Part des inscrits (%)	Taux de passage (%)	Part des inscrits (%)	Taux de passage (%)
Scientifique	30,9	58,8	39,8	83,7	5,6	85,2
Économique et sociale	32,7	50,5	23,7	83,7	7,7	83,5
Littéraire	18,5	45,7	1,7	76,6	1,9	79,4
Ensemble bac général	82,2	52,5	65,1	83,5	15,2	83,6
Bac techno. (hors STMG)	6,4	19,4	18,1	55,2	16,3	78,3
STMG	6,6	11	15,2	60,4	21,1	74,5
Ensemble bac techno	13	15,1	33,3	57,5	37,3	76,2
Ensemble bac professionnel	4,9	4,9	1,6	54,3	33,7	61,3
Ensemble	100	45,5	100	74,4	100	72,8

Source : retraitement mission d'après MESR-SIES / Systèmes d'information OCEAN du, notes flash n° 22, Parcours et réussite en licence : les résultats de la session 2019, note flash n°31, Parcours et réussite en DUT : les résultats de la session 2021, novembre 2022, et note flash n°18, Parcours et réussite en section de technicien supérieur : les indicateurs incluant la session 2021, juin 2022



COMMUNICATION

► **Secrétariat du Lycée Joseph Desfontaines = ce.0790019s@ac-poitiers.fr**

Mme DUBOIS et Mme SMIRANI

**Vie scolaire / Pour signaler une absence :
absences@lycee-desfontaines.eu**

Mme Chaton et Mme Bouchaud - CPE





Un objectif, plusieurs PASS CULTURE

Avant 18 ans :

Permettre une sensibilisation progressive et accompagnée de l'élève à la diversité des pratiques artistiques et culturelles.

Amener chaque élève à son autonomie en terme de pratique et de consommation artistique et culturelle.

Deux « formats » au Pass Culture – de 18 ans

- La part individuelle (entre 20 et 30€/an) est accessible à partir de 15 ans.
- La part collective (entre 20 et 30€/an/élève de la classe de 4 ème à la Terminale) accessible en fonction des projets en EAC initiés dans les établissements.

Après 18 ans :

Renforcer et diversifier les pratiques culturelles des jeunes.

Une part individuelle de 300€ est attribuée à chaque jeune de 18 ans.





UN CRÉDIT PASS CULTURE INDIVIDUEL POUR LES JEUNES DE 15 À 18 ANS

Tous les jeunes (scolarisés ou non) de **15 à 18 ans** bénéficient depuis janvier 2022 d'un crédit pass Culture. Ce crédit leur permet d'accéder à des biens et des services culturels : places de cinéma, de concert, de théâtre, billets d'entrée de musée, livres, etc. Il varie selon l'âge des élèves :

- **20 €** pour les jeunes de 15 ans ;
- **30 €** pour les jeunes de 16 et 17 ans.

Les jeunes de **18 ans** bénéficient de leur côté d'un crédit de **300 €**, à dépenser durant 2 ans.



LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE

Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Cette violence se retrouve aussi au sein de l'école : elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre. Lorsqu'un enfant ou un adolescent est insulté, menacé, battu, bousculé ou reçoit des messages injurieux à répétition, on parle donc de harcèlement.

Avec l'utilisation permanente des nouvelles technologies de communication (téléphones, réseaux sociaux numériques), le harcèlement entre élèves se poursuit en dehors de l'enceinte des établissements scolaires. On parle alors de cyber-harcèlement.

Les personnes reconnues coupables de harcèlement sont passibles :

- **de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende** lorsque les faits auront entraîné une incapacité totale de travail (ITT) inférieure ou égale à huit jours. La mesure sera durcie si l'ITT excède 8 jours ;
- **jusqu'à de 10 ans de prison et de 150 000 euros d'amende** en cas de suicide ou de tentative de suicide de la victime harcelée.

Un stage de « sensibilisation aux risques liés au harcèlement scolaire » pourra être également prononcé par le juge. Un changement d'établissement peut être prononcé contre un élève harceleur.

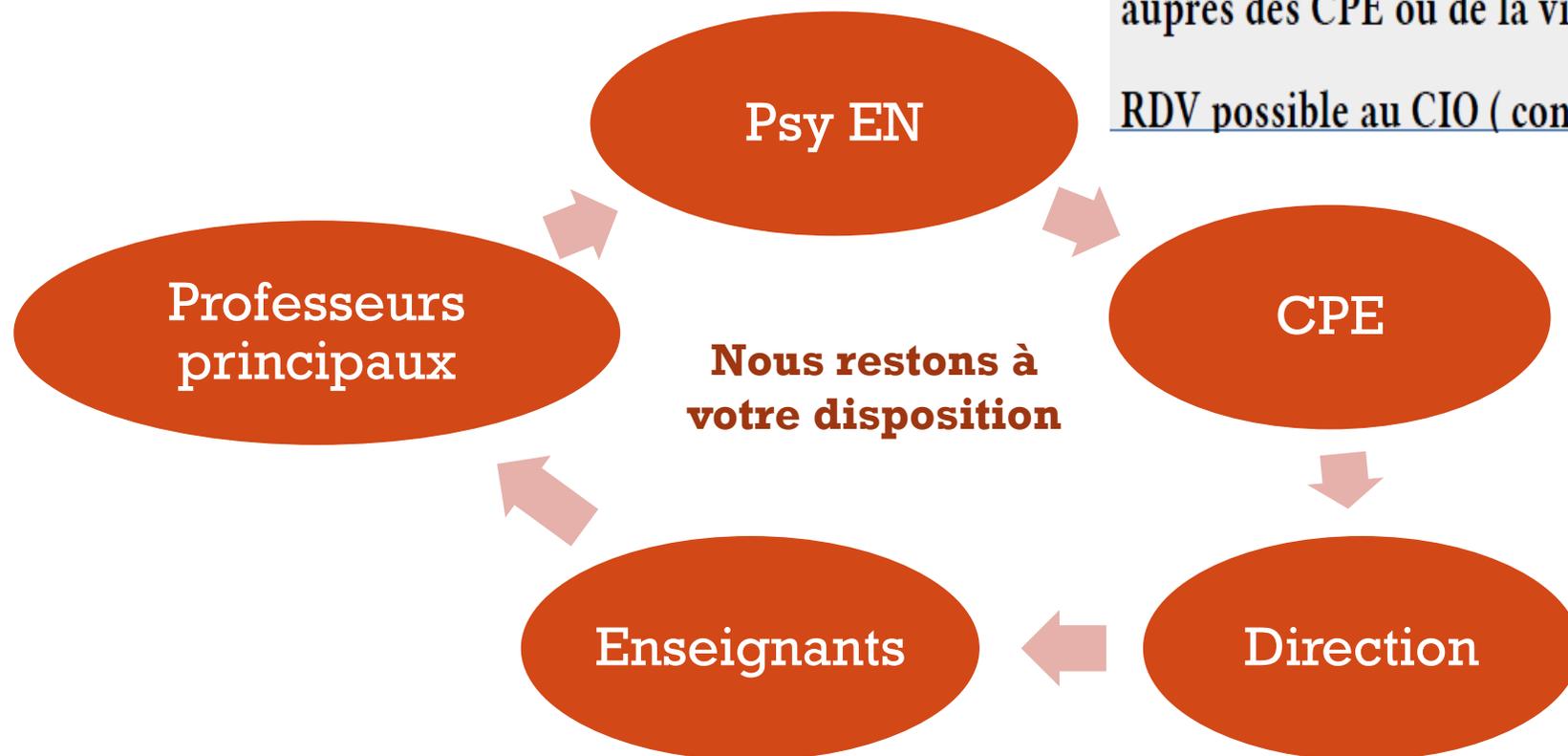


POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

PsyEN : AUMAND Maud et TREJAUT Emilie
maud.aumand@ac-poitiers.fr / emilie.trejaut@ac-poitiers.fr

Prise de RDV au lycée le lundi ou le mardi
auprès des CPE ou de la vie scolaire

RDV possible au CIO (contacter le secrétariat)



Merci pour votre attention



BONNE FIN DE SOIRÉE

Merci de votre attention